

« Appui au renforcement de l'administration et de l'autorité maritimes en Tunisie »

1

Jumelage entre la Tunisie, la France et l'Allemagne

Présentation du contenu du jumelage

Séminaire de Lancement 12 Mai 2016



Informations sur le projet

2

Durée : 24 mois (Août 2015 à Août 2017)

Budget : 1.300.000 €

Gestion : Unité de Gestion du Programme d'Appui à l'Accord d'Association et à la Transition (UGP3AT).

Experts : 32 experts des Etats membres impliqués

Etats membres : Consortium France + Allemagne, avec participation de l'Institut de formation STC-GROUP (Rotterdam, NL)

Ressources : 575,5 Hommes/Jours d'expertise sur place.

Bénéficiaires : Les cadres et responsables du Ministère du Transport.

Objectif général du jumelage

3



L'objectif de ce Jumelage est de contribuer à la restructuration de l'administration et de l'autorité maritimes Tunisienne par la mise en place d'une organisation adéquate qui :

- favorisera la gouvernance maritime**
- assurera la conformité aux dispositions des conventions internationales**
- permettra le développement et l'amélioration de la performance de l'administration et de l'autorité maritimes**
- renforcera les capacités opérationnelles de l'administration et de l'autorité maritimes dans les secteurs maritimes et portuaires, notamment en matière de sécurité, de sûreté et de protection du milieu marin.**

Objectif Spécifique

4

Appuyer l'administration et l'autorité maritimes dans :

- ❖ La mise en place d'une nouvelle organisation de l'administration et de l'autorité maritimes ;
- ❖ L'harmonisation du cadre réglementaire avec les dispositions des conventions internationales et le rapprochement aux normes européennes ;
- ❖ La définition d'une stratégie nationale pour le secteur maritime et l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions pour le renforcement des capacités opérationnelles en matière de sécurité, de sûreté et de préservation du milieu marin ;
- ❖ L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation

Composantes du Jumelage

5

Composante A : *La réorganisation de l'administration et de l'autorité maritimes, le renforcement de leurs capacités institutionnelles et l'harmonisation de leurs relations avec l'autorité portuaire*

Composante B: *Appui à la mise à jour du cadre réglementaire tunisien, par la transposition des conventions internationales et par son rapprochement aux normes européennes notamment à l'égard de la sécurité des navires et de la navigation maritime, de la sûreté des navires et des installations portuaires, de la prévention et de la lutte contre la pollution*

Composante C : *Élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'actions pour le secteur maritime*

Composante D : *Formation maritime et transfert de compétences*

Actions à mener

6

- Au total 64 actions (Activités) à mener durant les 24 mois du jumelage
- A ce jour, 21 ont été lancées, soit le tiers des actions

Premiers enseignements

7

- Les constats des experts sont convergents : les compétences sont là, les conventions OMI sont connues et assimilées, le souci d'assurer la sécurité, la sûreté, la protection de l'environnement marin est permanent, les institutions sont opérationnelles et performantes, les centres de formation aux métiers de la mer sont de très grande qualité
- Le principal souci concerne le départ en retraite des « anciens », beaucoup de compétences vont se perdre dans les années qui viennent, la politique de recrutement doit s'accélérer, et il faudra former « la relève »
- Il existe une prise de conscience générale que l'autorité maritime et l'autorité portuaire doivent être séparées, la difficulté sera de trouver une solution acceptable pour tous les cadres concernés; le dialogue participatif sera essentiel
- Pour ce qui est de la stratégie de développement maritime et portuaire à long terme, la Tunisie devra relever deux défis majeurs, à savoir primo le développement d'une flotte de commerce sous pavillon Tunisien pour faire passer sa part de 8% actuellement à 20 % des marchandises transportées et secundo le développement d'un port en eau profonde, capable d'accueillir des bateaux de 19 m de tirant d'eau, dans un contexte méditerranéen très compétitif

Premiers résultats

- 1 : les scénarios de séparation de l'autorité maritime et de l'autorité portuaire ont été analysés, il reste à vérifier leur viabilité économique et financière, leur impact budgétaire, et organiser des séminaires participatifs avec les cadres concernés
- 2 : les travaux à engager pour refondre le corpus législatif du secteur maritime Tunisien ont été répertoriés, il y aura une part importante du travail à sous-traiter au secteur privé local spécialisé en législation et réglementation
- 3: la stratégie nationale sectorielle du transport maritime et des ports a été définie en s'appuyant sur l'exemple Allemand qui constitue un modèle du dialogue participatif entre l'autorité maritime, l'autorité portuaire, les décideurs politiques, les compagnies maritimes publiques et privées, les organisations des gens de mer, les opérateurs portuaires, les entreprises publiques et privées de manutention, les syndicats de dockers, les collectivités locales
- 4 : la formation des personnels du secteur maritime est déjà bien engagée, à ce jour 45 cadres de l'OMMP et de la DGTMP ont été formés à l'inspection des navires (MLC 2006), au contrôle par l'Etat du Port (PSC), à la sécurité de l'exploitation des navires et la prévention de la pollution (ISM), à chaque fois les tests finaux d'évaluation ont été passés avec succès par les stagiaires

Il reste à faire...

9

- 1 /3 du temps écoulé, 1 /3 des actions engagées, et déjà des résultats atteints
- Il reste à faire ...beaucoup
- Nous sommes optimistes, le jumelage se déroule dans une excellente ambiance, avec des cadres très motivés, qui aiment la mer, qui aiment leur métier

Fin de la présentation du Jumelage

10

Merci pour votre attention